

Collectif des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat de l'hôpital Henri Mondor, Créteil

à Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
Marisol Touraine
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Revendications des Infirmiers Anesthésistes.

Créteil, le 25 mai 2012

Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,

Le Collectif de l'hôpital Henri Mondor (94) s'adresse à vous au sujet des revendications portées par les mouvements Infirmiers Anesthésistes de l'année 2010.

Vous avez reçu un courrier du collectif Haute Normandie en date du 18 mai, un autre, du collectif Saint Etienne-Loire, celui-là du 19 mai et enfin un dernier du collectif Languedoc-Roussillon le 23 mai. Nous souhaitons vous réaffirmer l'unité de notre mouvement, toujours d'actualité : leurs revendications sont aussi les nôtres :

- 1) Le maintien de l'exclusivité de compétences pour notre profession
- 2) La possibilité d'obtention du Master 2 pour tous les Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat, y compris ceux du « stock »
- 3) Une grille salariale spécifique à hauteur de nos responsabilités
- 4) Une reconnaissance de la pénibilité de notre profession

Nous espérons que vous donnerez à nos demandes une suite conforme aux promesses faites par Monsieur Benoît Hamon en 2010 et par Monsieur François Hollande lors de sa campagne pour les élections présidentielles.

Attendant une réponse rapide de votre part, permettant de rouvrir des négociations avec nos représentants nationaux, nous vous prions de croire Madame la Ministre, en l'expression de notre profond respect.

Pour le collectif des Infirmiers Anesthésistes de l'hôpital Henri Mondor
Catherine Defendini
Collectif IADE de l'hôpital Henri Mondor
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex

Collectif Haut Normand des Infirmiers Anesthésistes

LE HAVRE le 18 mai 2012

Pour le collectif Sébastien Bellet & Eric Vast
Infirmiers Anesthésistes au GHH DU HAVRE
Courriel : collectifiade.hn@gmail.com

à

Mme la Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé
Marisol Touraine
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Revendications des Infirmiers Anesthésistes.

Copie à M. le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault
M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social, Michel Sapin

Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,

Le collectif des Infirmiers Anesthésistes de Haute-Normandie, vient vers vous concernant les revendications toujours d'actualité qui animent nos mouvements depuis 2010.

Pour rappel nos revendications s'appuient sur quatre points :

1) La possibilité d'obtention du Master 2 pour tous les Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat, y compris ceux déjà diplômés dit le « le Stock ».

Le Master 2 pour tous, semble légitime, eu égard au temps d'études post baccalauréat, trois ans pour le diplôme d'Infirmier et deux ans pour le Diplôme d'Infirmier Anesthésiste nécessaire à la pratique de notre profession.

De plus, comment former des futurs collègues qui auront un niveau Master si les formateurs n'ont pas eux-mêmes ce niveau ? Et surtout avec quelle légitimité ?

2) Une grille salariale spécifique à la hauteur de nos responsabilités.

Cette grille spécifique pour notre profession reconnaîtrait nos responsabilités et la durée de nos études qui restent les plus longues de toute la profession Infirmière.

Nous vous proposons d'intégrer la grille salariale des Psychologues de la Fonction Publique Hospitalière, qui ont une durée d'études similaire à la nôtre. Nous ne pouvons nous contenter de la prime de 120€ brut, octroyée par le gouvernement de Monsieur Fillon pour mettre fin à notre mouvement. Cette prime masque la petitesse des salaires et n'entre pas dans le calcul des retraites ni d'ailleurs en cas de longue maladie.

Tenant compte de cette réponse sans équivoque de notre Président de la République, il semblerait nécessaire de reconsidérer nos revendications avec les Syndicats nous représentant.

Il serait également important d'uniformiser notre profession.

Nous avons en effet plusieurs catégories de personnel avec des différences salariales pour une même profession:

- Les pré et post 2002.
- La catégorie active avec un départ à la retraite à 57 ans.
- La catégorie sédentaire avec un départ à la retraite à 60 ans
- La catégorie Sédentaire avec un départ à la retraite à 62 ans pour les nouveaux diplômés.

Tout ceci montre à quel point la réforme LMD imposée par Mme Bachelot est injuste et demande une révision complète.

Dans l'attente prochaine de votre réponse, qui nous l'espérons, permettra d'ouvrir des discussions avec les syndicats nous représentant, veuillez, Madame la Ministre de la Santé, croire en l'expression de notre plus profond respect.

Pour le Collectif Haut Normand des Infirmiers Anesthésistes

Eric VAST et Sébastien BELLET.

The image shows two handwritten signatures. The first signature, on the left, is written in dark ink and appears to be 'Eric Vast'. The second signature, on the right, is written in a lighter ink and is 'Sébastien Bellet'. Both signatures are written in a cursive, somewhat informal style.

